

PROCES-VERBAL D'ACCORD SUR L'AUGMENTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPAS ET DE L'ABONDEMENT EMPLOYEUR SUR LE PEE

ENTRE

La société **Accenture SAS**, Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro B732 075 312 et dont le siège social est sis 118 avenue de France à Paris (75636 Cedex 13), représentée par Pierre Nanterme en sa qualité de Président,

D'UNE PART,

ET

Les organisations syndicales ci-après :

La CFE-CGC représentée par Monsieur Eric Pigal,



La CFDT représentée par Monsieur Pascal Abenza,



La CFTC représentée par Monsieur Christophe Ecollan,



La CGT, représentée par Madame Nayla Glaise, Déléguée syndicale centrale.



D'AUTRE PART,

NE BP PA

ARTICLE 1 - INDEMNITES REPAS

La subvention accordée par Accenture sera portée de 4,60 € à 4,98 € par jour travaillé à compter du mois de septembre 2007.

Les autres règles de fonctionnement du versement de l'indemnité repas restent inchangées.

ARTICLE 2 - PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

L'abondement au Plan Epargne Entreprise par Accenture est augmenté de 15 % et est ainsi porté à 2 310 € maximum pour tous les collaborateurs qui investissent la somme annuelle de 770 €. Ce nouveau plafond s'appliquera pour l'année civile 2008 pour les collaborateurs qui auront émis le souhait de participer à ce Plan.

ARTICLE 3 - DUREE ET APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent Accord applicable au 1^{er} septembre 2007 est conclu pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 - PUBLICITE DE L'ACCORD

Le présent Accord étant signé par toutes les Organisations Syndicales Représentatives présentes dans l'entreprise, un exemplaire sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Paris et un exemplaire sera déposé au secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes du lieu de signature.

Chaque Organisation Syndicale Représentative dans l'entreprise recevra un exemplaire du présent Accord et une copie de celui-ci sera déposée auprès de Syntec.

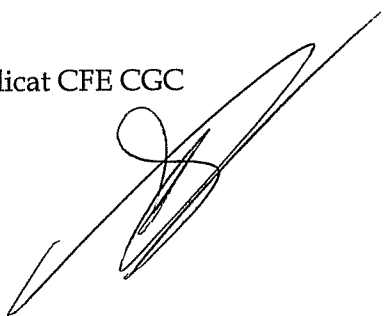
Fait à Paris, le 26 juillet 2007

Pour la société Accenture SAS

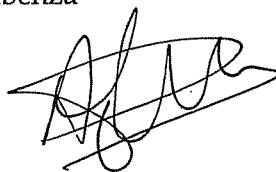

Pierre Nanterme
Président

NB PA BP

Pour le Syndicat CFE CGC
Eric Pigal

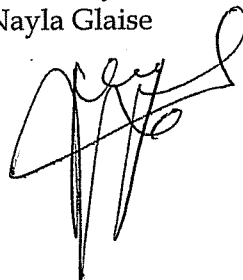
A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le Syndicat CFDT
Pascal Abenza

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Pour le Syndicat CFTC
Christophe Ecollan

Pour le Syndicat CGT
Nayla Glaise

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.